

Motion de M. Salomon de La Saugerie pour l'impression du discours de M. l'abbé Sicard et du Président, lors de la séance du 21 juillet 1791

Salomon

Citer ce document / Cite this document :

Salomon. Motion de M. Salomon de La Saugerie pour l'impression du discours de M. l'abbé Sicard et du Président, lors de la séance du 21 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVIII - Du 6 juillet au 28 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 492;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_28_1_11761_t1_0492_0000_2

Fichier pdf généré le 05/05/2020

le plus digne de vous; et aussitôt s'est élevé par leurs travaux, au milieu du local qu'ils habitaient déjà, un autel en tout semblable à celui dont la patrie leur avait offert le modèle au champ de la Fédération.

« C'est là, Messieurs, que cette troupe innocente de nouveaux patriotes doit élever, dès ce soir, vers le ciel, des mains pures, des mains reconnaissantes, et jurer d'être fidèles à la nation qui les adopte, et de n'oublier jamais les noms de leurs augustes bienfaiteurs. » (*Applaudissements.*)

M. le Président répond en ces termes :

« L'Assemblée nationale s'est fait un devoir de protéger les établissements qui peuvent être d'une utilité reconnue. Vous venez d'éprouver sa bienfaisance; l'Assemblée ne pouvait mieux prouver sa reconnaissance pour M. l'abbé de l'Épée.

« Vous avez été désiré, Monsieur, par les sourds-muets, dont vous êtes l'interprète en ce moment; M. de l'Épée, en vous désignant pour son successeur, a fait votre éloge et encouragé la confiance publique. Il ne pouvait sans doute jeter les yeux sur quelqu'un qui, par ses lumières, fût plus en état de maintenir et de perfectionner l'établissement que l'Assemblée vient de consacrer. Elle ne doute pas que vous continuerez de vous livrer tout entier au soulagement des infortunés qui vous ont été confiés. Elle applaudit à votre zèle, et vous offre les honneurs de la séance. » (*Applaudissements.*)

M. Salomon de La Saugerie. Je demande l'impression du discours de M. l'abbé Sicard et de la réponse de M. le Président.

(Cette motion est adoptée.)

L'ordre du jour est un *rapport du comité d'agriculture et de commerce concernant le commerce du Levant.*

M. Roussillon, rapporteur. Messieurs, dès que vos regards ont pu être fixés sur le commerce de l'Inde et sur celui d'Afrique, vous avez reconnu la nécessité de supprimer les privilèges ouieux par lesquels l'ancien gouvernement en avait concentré l'exploitation exclusive dans deux compagnies; vous n'avez point hésité à rendre ces commerces libres à tous les Français.

Vous avez délivré la circulation intérieure de toutes les gênes dont le fisc et une mauvaise administration ne cessaient de l'embarrasser, et vous avez substitué un tarif unique aux différents tarifs qui avaient lieu dans les relations du royaume avec l'étranger.

Depuis, vous avez considérablement réduit les droits qui étaient acquittés sur les denrées de nos colonies à leur importation en France; et, par un sacrifice de plus de 1,500,000 livres par an, que vous avez fait à cet égard en faveur des planteurs colons, vous leur avez donné la preuve la moins équivoque du désir que vous avez de resserrer les liens qui unissent les colonies à la métropole: vous avez enfin annoncé d'une manière très positive l'intention où vous êtes d'encourager leur culture, et d'améliorer le sort de leurs habitants, nos frères.

Il vous reste, Messieurs, à vous occuper du commerce du Levant, et c'est de son importance que je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

De tous les commerces qu'une nation peut faire, celui de la France avec la Turquie et les régences de Barbarie est sans doute le plus avantageux. Il

est tout passif pour les Ottomans, il est tout actif pour les Européens qui l'exploitent. Le Levant livre presque toutes ses productions et abandonne presque toutes ses consommations à l'industrie et à la navigation des peuples qui traitent dans ses Echelles.

Le caractère particulier de ce commerce est tel, qu'aucune combinaison politique de la part de la puissance territoriale n'en réduit les profits.

Les marchandises que les Européens importent dans les Etats du grand sultan, et celles qu'ils en exportent, ne sont soumises à d'autres charges qu'au paiement d'un droit de douane de 3 0/0 de la valeur, et ce droit est perçu sur une évaluation qui le réduit à 1/2 0/0. Le droit de douane, pour les gens du pays, s'élève de 5 à 8 0/0.

On porte en Turquie des draperies, des bonnets de laine, des étoffes de soie, des galons, du papier, des merceries, des clinquailles, du sucre, du café, de l'indigo de nos colonies, des mousselines de l'Inde, de la morue, des glaces, des verroteries, de la cochenille, des liqueurs, du plomb, de l'étain, du fer, des clous, des épiceries. On en exporte des cotons, des laines, des soies, des fils de chèvre, de la cire, des cuirs, du café de Moka, des gommés, des drogues, des huiles, des sondes, du blé, des légumes, du riz, des toiles de coton et de fil et coton, et quelques étoffes de soie et coton. Cette énumération d'importation et d'exportation suffit pour apprécier l'importance de ce commerce.

La France participe au moins pour la moitié dans tout le commerce que les nations d'Europe font en Turquie et en Barbarie. On évalue ses importations à 30 millions, et ses exportations à 35. Ce commerce entretient de 4 à 5,000 matelots, et fait naviguer 4 à 500 bâtiments. Le produit du fret de notre navigation dans les Echelles s'élève à 1,800,000 livres.

Nous devons la grande participation dont nous jouissons dans le commerce du Levant à notre position, à notre industrie, aux productions de nos colonies, et, surtout au site heureux du port de Marseille. Cette ville, que baigne la Méditerranée, et que le canal du Languedoc avoisine de l'Océan, a des communications faciles avec toutes les parties de l'Europe, et il semble que la nature l'a placée et destinée pour devenir l'entrepôt général du commerce du Levant. Les ports étrangers de la Méditerranée n'ont jamais pu lui disputer cet avantage, soit par leur défaut de moyens, soit par leur politique, soit par leur position favorable, soit par la difficulté de leurs communications extérieures. Leurs relations commerciales avec la Turquie sont bornées, et elles seraient sans doute anéanties si les vices de l'ancienne administration ne les avaient pas favorisées.

Heureusement la nouvelle Constitution de l'Empire réparera les torts de l'ancien régime. La protection que vous voulez accorder au commerce, la liberté des opinions religieuses et des cultes, la sûreté des personnes et des propriétés garanties par vos lois, sont autant d'attraits qui vous assurent un accroissement considérable dans la part que vous avez dans le commerce que l'Europe fait avec le Levant: la nouvelle Constitution vous présente la plus douce, la plus belle perspective dans l'avenir; la France libre deviendra l'entrepôt des richesses étrangères, l'asile des commerçants éclairés, le rendez-vous de tous les artistes, le point central de tous les commerces.

Les ports français situés sur la Méditerranée